



**MRC de
Montmagny**

Montmagny, le 4 avril 2022

Aux municipalités locales

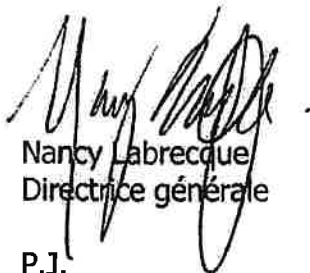
OBJET : RÈGLEMENT 2022-107

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons, pour publication, l'avis public relatif à l'adoption du règlement de contrôle intérimaire de remplacement n° 2022-107 relatif aux zones exposées aux glissements de terrain.

Nous vous demandons de bien vouloir publier cet avis en affichant deux copies aux endroits désignés par votre conseil et de faire parvenir une copie du certificat de publication à Mme Marie-France Bellavance par fax au 418 248-4624 ou par courriel à mbellavance@montmagny.com **avant le vendredi 8 avril 2022.**

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Nancy Labrecque
Directrice générale
P.J.



**MRC de
Montmagny**

AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement de contrôle intérimaire de remplacement n° 2022-107 relatif aux zones exposées aux glissements de terrain a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 mars 2022 et entre en vigueur conformément à la loi. »

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut consulter le règlement sur le site Web de la MRC au www.montmagny.com.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 4^e jour d'avril 2022.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Isabelle Marceau, secrétaire-trésorier ^{par intérim} de la municipalité de St-Apolline-de-Patten certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 15:15 et 16:30 heures de l'après-midi, le 6^e jour de avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^e jour de avril 2022.

Isabelle Marceau
Signature